

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Vous bénéficiez d'une expérience professionnelle ou bénévole d'au moins 1 an (1607 heures) en relation directe avec le titre d'auxiliaire de vie, vous pouvez obtenir un titre d'auxiliaire de vie niveau V par le biais de la VAE.

La VAE se déroule sur une période maximum de 12 mois.

Vous remplirez un dossier de recevabilité si votre situation correspond bien aux conditions de la fiche de renseignements.

Une réponse vous est fournie dans un délai de deux mois.

Vous avez alors la possibilité de réaliser votre dossier en autonomie avec uniquement une inscription au jury ou alors vous pouvez faire le choix d'être accompagné(e).

Dès votre inscription, vous aurez accès au livret 2, à la notice d'accompagnement et au référentiel de certification.

Le dossier sera présenté devant un jury composé de professionnels (Infirmière et responsable SSIAD et professionnels de Culture et Formation).

Si vous répondez à toutes ces conditions, vous pouvez remplir le livret 1 (dossier de recevabilité) et le renvoyer chez Culture et Formation avec la fiche de renseignements ci-dessous à :

**Culture et Formation
A l'attention de Sylvie Lanoy
97 bd Saly
59315 Valenciennes Cedex 9
Tél : 03/27/32/21/21**

FICHE RENSEIGNEMENTS

A remplir par Culture et Formation

N°DOSSIER :

N°ELEVE

NOM DE JEUNE FILLE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU :

TEL PORT :

TEL FIXE :

E-MAIL :

1. Avez-vous exercé une ou plusieurs activités en rapport direct avec le titre que vous visez :

OUI

NON

- SALARIE
- INDEPENDANT
- AUTRES (bénévole)

2. Avez-vous au moins 1 an d'activité (soit 1607 h) en tant qu'auxiliaire de vie ?

-Temps complet : Oui Non

-Temps partiel : Oui Non

- Autre _____

Si non, financez-vous votre VAE vous-même ? oui

non